

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 21 juillet 2023

N° 42 / 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) excusé(s) : 6
Votants : 14
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, Mme Martine BERTRAND, adjointes. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et M. Daniel MALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Paul CHALVET, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints., M. Guillaume CASTEL, Mme Angélique GERBERT, M. Romain MALLET et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.

Pouvoir : Paul CHALVET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à Martine BERTRAND.
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Romain MALLET donne pouvoir à Daniel MALLET.

Secrétaire de séance : Béatrice ANTONY.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28.07.2023 et que la convocation avait été faite le 17 juillet 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28.07.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : VŒU ÉMIS POUR UN FINANCEMENT PRIORITAIRE DU RENOUELEMENT ET DE LA MODERNISATION DES « PETITES LIGNES » FERROVIAIRES EN AUVERGNE – RHÔNE ALPES

Les financements pour le ferroviaire prévus par l'État sont actuellement répartis entre préfectures de régions pour la période 2023 – 2027 et les budgets et les choix d'affectation seront définitivement votés par les conseils régionaux à l'automne prochain.

Il s'agit du volet ferroviaire du Contrat de Plan État Région (CPER).

Au vu des déclarations récentes du gouvernement qui a lancé le chantier des « RER régionaux », il semble qu'il y ait un danger de voir cette enveloppe, **d'un montant limité**, consacrée pour une trop grande part à ces projets, dont certains sont encore au stade de la pré-étude (comme Clermont-Ferrand, Saint-Etienne).

Par ce vœu, nous demandons solennellement que la modernisation du réseau ferroviaire dit « de desserte fine des territoires » en Auvergne (la majorité des lignes), en Rhône Alpes (Neussargues – St Chély d'Apcher, Veynes – Grenoble) et les réouvertures de certains tronçons essentiels (comme Thiers – Boën, Oyonnax – Saint Claude ou Volvic – Le Mont-Dore) constituent une priorité budgétaire au même titre que l'installation des nouveaux réseaux express autour des métropoles ou des autres lignes.

En effet, notre territoire ne se réduit pas à ses métropoles et il faut penser aux habitants des zones rurales qui sont fortement pénalisés par l'absence d'offre ferroviaire fiable et cohérente.

Les « RER régionaux » vont utiliser exclusivement les lignes existantes du réseau ferré. Pour une bonne harmonie, la coexistence des trains de proximité et des trains reliant les grandes cités doit se faire dans les meilleures conditions.

L'offre aux citoyens doit être complémentaire : un cadencement élevé des trains en zone périphérique des métropoles et une fréquence moindre mais régulière et sûre vers les autres étoiles ferroviaires ainsi que les territoires ruraux.

Nous demandons également que la Région Auvergne – Rhône Alpes devienne désormais l'initiatrice, comme ses voisins, des décisions de réouvertures ou de maintien des axes ferroviaires indispensables à nos territoires.

Pour : 14 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

